

Protocole sanitaire COVID-19

Ecole élémentaire Saint-Martin

Mise à jour à compter du mardi du 1er septembre 2020

Présentation du protocole

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires :

- Le maintien de la distanciation physique lorsqu'elle est possible
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- L'information, la communication et la formation

Préambule

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent, notamment, à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes** évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents devront **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école**. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Le personnel devra procéder de la même manière.

- ✓ Le premier jour de classe sera consacré en partie à établir les règles concernant la distanciation physique, le lavage des mains et l'application des gestes barrières.
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour le personnel pas pour les élèves. Le Conseil scientifique considère que pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.
- ✓ L'école accueillera **tous les élèves** à temps complet.

1) Accueil des élèves

- ✓ **L'accueil des élèves se poursuivra tous les jours** de manière échelonnée de **8h45 à 8h55 le matin** et de **13h20 à 13h30** l'après-midi selon les classes. Les horaires de sorties seront **12h** et **16h25**. Deux points d'accueil sont définis.
- ✓ Voici l'organisation retenue :

Classes	Entrées	à	Sorties	à partir de
CP-CE2	Portail côté rivière	8h50 – 13h25	Portail côté rivière	12h00 – 16h25
CE1	Rue Calmette	8h45 – 13h20	Rue Calmette	12h00 – 16h25
CM1	Portail côté rivière	8h45 – 13h20	Portail côté rivière	12h00 – 16h25
CE2-CM2	Rue Calmette	8h50 – 13h25	Rue Calmette	12h00 – 16h25

Le respect de ces lieux et horaires est impératif !.

Les enfants en avance doivent attendre à l'extérieur en respectant les règles de distanciation physique.

- ✓ Dès leur entrée à l'école, les élèves se laveront les mains avec de l'eau et du savon et les sècheront avec une serviette jetable. Il ne leur est pas conseillé d'utiliser le gel hydro alcoolique.
- ✓ Les enfants arrivant de l'accueil périscolaire se lavent directement les mains en entrant dans les locaux de même que les élèves arrivant par le transport scolaire.
- ✓ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et en croisement de flux piéton.
- ✓ **Les accompagnateurs, ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires** après nettoyage et désinfection des mains et en portant un masque de protection. Les règles de distanciation physique sont à respecter.
- ✓ Les élèves seront accueillis dans chaque classe par un enseignant qui portera un masque et qui aura à sa disposition une solution hydro alcoolique.
- ✓ Ils se dirigeront vers leur table qui sera nominative et qui restera à leur **usage unique jusqu'à la fin de chaque période.**
- ✓ Chaque élève devra avoir ses propres mouchoirs jetables ainsi qu'**une bouteille d'eau** (Ils ne pourront plus boire au robinet).

L'application des gestes barrières, ci-après, doit être permanente.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs³.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

2) Aménagement des classes

- ✓ Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins, les salles de classe ont été aménagées de manière à respecter la plus grande distance possible entre les élèves.
- ✓ Les classes seront aérées pendant 15 min avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, la pause méridienne et le soir après la classe.

- ✓ Les coins lecture et jeux pourront être utilisés, de même que le matériel collectif. Néanmoins, chaque élève devra privilégier l'utilisation de son propre matériel scolaire.
- ✓ Les déplacements seront interdits dans la classe.
- ✓ Les portes des classes resteront ouvertes pour éviter les points de contact.

3) Gestion des circulations

- ✓ La limitation du brassage des élèves entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. L'école organise le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les entrées et sorties sont échelonnées et diversifiées.

4) Activités sportives et culturelles

- ✓ Les jeux, avec ballons ou avec du matériel collectif, les jeux de contacts sont autorisés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué.
- ✓ De même, la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est autorisée. (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons,...)
- ✓ L'élève privilégiera toutefois l'utilisation de son matériel personnel.

5) Récréations

- ✓ La limitation du « brassage » des élèves entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire mais doit être appliquée si possible.
- ✓ Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- ✓ Les jeux avec ballons ou avec du matériel collectif, les jeux de contacts sont autorisés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué.
- ✓ L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- ✓ Le lavage des mains s'effectuera en fin de récréation avant toute entrée dans les classes.
- ✓ Les enseignantes veilleront toutefois à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas.

6) Nettoyage des locaux

- ✓ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.
- ✓ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé une fois par jour.
- ✓ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

7) Sanitaires, vestiaires

- ✓ Les élèves se laveront les mains après le passage aux toilettes.
- ✓ Le nombre d'élèves présent dans les toilettes sera limité. Le flux est géré pour éviter un croisement d'élèves.
- ✓ Chaque élève disposera d'un porte-manteau nominatif.

8) Pause méridienne

- ✓ Les élèves seront pris en charge par le personnel municipal dans la cour de l'école pour ceux qui fréquenteront le restaurant scolaire.
- ✓ Les élèves qui ne fréquenteront pas le restaurant scolaire seront remis aux parents au point de sortie attribué et à l'horaire défini pour le groupe.
- ✓ A 13h20, au retour du restaurant scolaire, les élèves seront remis aux enseignantes dans chaque classe
- ✓ Pour les élèves qui ne mangeront pas au restaurant scolaire, les parents emmèneront leur enfant au point d'entrée attribué et à l'horaire défini pour le groupe.
- ✓ Les élèves procéderont au lavage des mains à l'arrivée en classe et rejoindront leur place.

9) Sortie des élèves

- ✓ Pour les élèves qui fréquenteront l'accueil périscolaire, le personnel municipal les prendra en charge dans la cour de l'école.
- ✓ Les autres élèves seront remis aux familles au point de sortie et aux horaires définis pour le groupe.
- ✓ Les élèves prenant le bus sortiront à l'arrivée du bus et seront accompagnés d'un personnel municipal en respectant la distanciation physique et ce à partir de 16h25.
- ✓ **Les horaires devront être respectés précisément par chacun.**

10) L'enseignement

- ✓ En classe, les enseignants s'adaptent à une nouvelle forme d'enseignement. Ils devront à tout moment respecter la distance de sécurité.
- ✓ **L'utilisation de matériel collectif est autorisée au sein d'une même classe.**

11) La formation, la communication, l'information

- ✓ Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et sera réalisée dès les premiers jours.
- ✓ Les parents seront informés régulièrement de la situation de l'établissement (courriels, panneau d'affichage, site de l'école).

- ✓ **L'école continuera à privilégier la communication avec les parents par mail mais il sera remis en place le cahier de liaison pour le dialogue avec l'enseignante de la classe.**

12) Procédure de gestion d'un cas suspect

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire.

Ils en informent immédiatement la directrice.

En cas de survenue d'un symptôme évocateur à l'école : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

l'enfant est immédiatement isolé avec un masque pédiatrique et les parents appelés. Ils devront éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet. Idem pour un adulte présentant des symptômes. L'inspection sera informée.

En cas de test positif

La municipalité et les services académiques seront informés par la directrice. Les services académiques définissent, en lien avec les autorités sanitaires, les modalités de dépistage des autres élèves et du personnel. Une information du personnel et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade aura lieu.

Un protocole de nettoyage et de désinfection des locaux sera mis en place.